

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 13 AVRIL 2015 A 19 H 30

L'an 2015, le 13 avril à 19:30, le Conseil Municipal de la commune de FEUCHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger POTEZ, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèses ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 9 avril 2015. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 9 avril 2015.

Présents : Mr Roger POTEZ, Maire, Mr Jean-Luc PECQUEUR 1^{er} Adjoint, Mme Danièle PICOT, 2^{ème} Adjointe, Monsieur Grégory DEVIS, 3^{ème} Adjoint, Mme Maryse WISSOCQ, 4^{ème} Adjointe, Mr Serge CHIVOT, Mr Jean-Michel GIVRY, Madame Véronique ROYER, Madame Laurence JOSSEE, Mr Didier LANCEL, Mme Laurence LAVOINE, Mr Michaël MACHAN, Mme Christine BOULOGNE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et pouvoirs:

Madame Murièle DET, absente excusée, a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc PECQUEUR pour la représenter et voter en ses lieu et place.

Monsieur Bertrand BARBET, absent excusé, a donné pouvoir à Madame Christine BOULOGNE pour le représenter et voter en ses lieu et place.

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Didier LANCEL.

1 - Approbation du compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal en date du 12 mars 2015.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'approbation du compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal en date 12 mars 2015. Il demande aux conseillers municipaux, présents ou représentés, s'il y a des observations éventuelles ?

Il n'y en a pas. Le compte rendu de la réunion ordinaire en date du 12 mars 2015 est approuvé, à l'unanimité, des membres présents ou représentés.

Résultats du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

2 - Etude et vote du Compte de Gestion de l'exercice 2014 de Monsieur le Comptable du Trésor.

DELIBERATION

Concernant l'étude du compte de gestion de Monsieur le Comptable du Trésor, Monsieur le Maire donne la parole à Madame Maryse WISSOCQ, Maire-Adjointe en charge des finances et des budgets, qui commente section par section, le compte de gestion de l'exercice 2014 de Monsieur le Comptable du Trésor, comme ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes prévues (Budget primitif 2014)	1 430 711.15 €
Recettes perçues (année 2014)	1 276 926,75 €
Dépenses prévues (Budget primitif 2014)	1 430 711.15 €
Dépenses réalisées (année 2014)	1 118 020,47 €
Excédent de fonctionnement reporté 2013	271 675,37 €
Soit un excédent de fonctionnement 2014	430 581.65 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes prévues (Budget primitif 2014)	206 310.74 €
Recettes perçues (année 2014)	35 214.67 €
Dépenses prévues (Budget primitif 2014)	206 310.74 €
Dépenses réalisées (année 2014)	81 633.67 €
Excédent d'investissement reporté 2013	53 686.83 €
Soit un excédent d'investissement 2014	7 267.83 €

Madame Maryse WISSOCQ précise qu'il faut déduire de cette somme les restes à réaliser en dépenses d'investissement qui s'élèvent à la somme de **55 000 €**. Elle rappelle à l'assemblée qu'il s'agit des dépenses d'investissement engagées mais non mandatées au 31 décembre 2014. Soit un résultat de clôture 2014 excédentaire de 437 849.48 € pour les deux sections.

Restes à Réaliser en dépenses d'investissement	55 000,00 €
Besoin d'autofinancement en section d'investissement article 1068	47 732,17 €

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le compte de gestion de Monsieur le Comptable du Trésor.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte de gestion de l'exercice 2014 de Monsieur le Comptable du Trésor.

Résultats du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

3 - **Etude et vote du Compte Administratif de l'exercice 2014 de Monsieur le Maire.**

DELIBERATION

Monsieur Roger POTEZ, Maire, quitte la séance et donne la présidence à Madame Maryse WISSOCQ, Maire-Adjointe en charge des finances et des budgets, qui précise à l'assemblée que le compte administratif de l'exercice 2014 de Monsieur le Maire, est identique au compte de gestion de Monsieur le Comptable du Trésor, précédemment étudié et voté au titre du même exercice budgétaire.

Pour ces motifs, Madame Maryse WISSOCQ demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2014 de Monsieur le Maire.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, approuve le compte administratif de l'exercice 2014 de Monsieur le Maire.

Résultats du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1 de Monsieur Michaël MACHAN

4 - **Affectation des résultats budgétaires 2014.**

DELIBERATION

Monsieur le Maire propose d'affecter pour l'année 2015, les résultats de clôture des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2014.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, des membres présents ou représentés,

DECIDE

- D'affecter pour l'année 2015, les résultats de clôture de l'exercice budgétaire 2014, comme ci-après :

- Compte 001 : Excédent d'investissement reporté : **7 267.83 €**

- Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté : **382 849.48 €**

DIT: que Monsieur le Maire et Monsieur le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Résultats du vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1 de Monsieur Michaël MACHAN.

5 - **Etude et vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2015.**

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux présents ou représentés qu'il convient, conformément à l'article 1636 du Code Général des Impôts, de fixer le montant des taux qui seront appliqués aux trois taxes directes locales pour l'année 2015.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, des membres présents ou représentés,

DECIDE,

- de retenir et voter les taux proposés par Monsieur le Maire pour l'année 2015, comme ci-après :

Taux de TAXE D'HABITATION	11,94 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	17,76 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	38.85 %

DIT: que Monsieur le Maire et Monsieur le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Résultats du vote :

Pour : 12

Contre : 3 de Mr Michaël MACHAN, Mme Christine BOULOGNE et Mr Bertrand BARBET

Abstention : 0

6 - **Etude et vote du Budget Primitif de l'exercice 2015.**

DISCUSSION

Monsieur Michaël MACHAN, Conseiller Municipal, demande la parole à Monsieur le Maire. Il souligne que les collectivités rencontrent certes des difficultés mais il fait remarquer que les dépenses de fonctionnement augmentent, selon lui, de 10 % par rapport au budget précédemment voté. Par ailleurs, il s'interroge sur le faible montant des recettes du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) et indique que cela résulte certainement d'un manque d'investissement en 2014. Il poursuit en précisant que s'il faut faire des économies, ce ne peut être au détriment des investissements.

Monsieur Roger POTEZ, Maire, lui répond qu'en ce qui concerne les recettes attendues du FCTVA, il est apparemment nécessaire de lui rappeler que celles-ci sont calculées suivant l'année N-2. Aussi, il est utile de se référer à l'année 2013 et non à l'année 2014.

Monsieur le Maire fait remarquer que les travaux réalisés en 2013 incombent par conséquent à l'ancienne municipalité et que si les recettes inscrites sont aussi minimes, c'est sans aucun doute la résultante d'un manque de projets réalisés cette année-là par la précédente équipe municipale. Monsieur le Maire annonce que pour l'année 2016, le montant du FCTVA à percevoir ne sera pas plus important. En effet, aucun programme d'investissement n'était prêt en fin d'exercice 2013, ce qui explique que peu de travaux ont pu être réalisés courant 2014.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, Monsieur le Maire précise que chaque dépense est faite de manière réfléchie et contrôlée afin d'éviter le gaspillage et préserver un service public de qualité. Il ajoute que contrairement à Monsieur Michaël MACHAN, l'achat régulier de bouteilles de whisky, de champagne et de frais de bouche par l'ancienne équipe, est totalement proscrit aujourd'hui. D'autant que ces achats ne profitaient absolument pas aux administrés.

Monsieur Jean-Luc PECQUEUR, Maire-Adjoint, intervient et explique que le matériel de la commune ainsi que les bâtiments communaux ont soufferts ces dernières années d'un manque évident d'entretien. Leur remise en état représente actuellement un coût non négligeable pour la commune se répercutant inévitablement sur le budget de fonctionnement.

Monsieur le Maire fait également remarquer à l'assemblée qu'en plus de dépenses inconsidérées, Monsieur Michaël MACHAN n'avait vraiment pas la notion des chiffres. En effet, il rappelle à ce dernier que son projet démesuré de Centre Socio Culturel estimé à 2 500 000 euros, additionné à celui de la réfection du lotissement des Prés Fleuris d'un montant estimé initialement à 1 300 000 €, était nullement réalisable. Après confirmation de Monsieur Valéry WIMETZ, Comptable du Trésor, la commune se trouve budgétairement dans l'impossibilité d'emprunter de telles sommes.

Monsieur le Maire mentionne qu'il ne fait pas, lui, d'effet d'annonce avec son équipe, il agit.

Monsieur Jean-Luc PECQUEUR, intervient de nouveau et demande à Monsieur Michaël MACHAN s'il sait ce qu'est du GNR ?

Monsieur Michaël MACHAN, perplexe, l'ignore...

Monsieur Jean-Luc PECQUEUR, lui explique donc que le « GNR » est un « Gasoil Non Routier ». Il lui fait part qu'une facture a été mandatée par la précédente municipalité pour ce type de carburant alors que les agents des services techniques n'avaient jamais utilisé de GNR avant notre installation au Conseil Municipal.

Monsieur Michaël MACHAN lui demande ce qu'il insinue. Le silence de Monsieur Jean-Luc PECQUEUR équivaut à une réponse.

Monsieur Jean-Luc PECQUEUR l'interroge également sur l'achat des 8 tables et 16 bancs achetés pour l'accueil de loisirs, qui n'ont pas fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du PAS-DE-CALAIS. En effet, si une demande avait été faite, ce type d'investissement pouvait être subventionné par la CAF à hauteur de 50% hors taxe de la dépense engagée.

Monsieur le Maire informe Monsieur Michaël MACHAN que toutes les factures des années précédentes sont actuellement examinées afin d'y déceler d'autres dépenses inutiles et/ou injustifiées.

De plus, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la réception, courant 2014, d'une facture destinée à la mairie de FEUCHY, provenant des établissements POMONA pour un repas des aînés effectué en Juillet à la salle des fêtes Guislaine DANEL. Il s'interroge encore aujourd'hui sur le bienfondé de cette facture qu'il n'a d'ailleurs pas fait mandater. Il s'agit sans doute d'une erreur. Monsieur Roger POTEZ fait également remarquer que lors de la soirée Cabaret organisée par la commune en février 2014 à la salle des fêtes, de nombreux élus et conjoints d'élus de l'équipe municipale précédente, n'avaient pas payé leur repas et leurs consommations alors qu'aucune délibération n'en faisait mention. Pour tous ces motifs, Monsieur le Maire clos la discussion en disant à Monsieur Michaël MACHAN qu'au vue de tout ce qui précède, il n'a vraiment pas de leçon à recevoir de lui en matière de gestion financière communale.

DELIBERATION

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur le Budget Primitif 2015, suivant et précise que celui-ci est équilibré en DEPENSES et en RECETTES, tant en section de FONCTIONNEMENT qu'en section d'INVESTISSEMENT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des membres présents ou représentés, approuve le Budget Primitif de l'exercice 2015 de Monsieur le Maire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 011	Charges à caractère général	413 500,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	765 300,00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	800,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	113 633.53 €
Chapitre 023 (OS)	Virement à la section d'investissement	130 000,00 €
Chapitre 042 (OS)	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 555.95 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	100 000,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	3 300,00 €
TOTAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 528 089.48 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	382 849.48 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	70 000,00 €
Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes directes	56 000,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	853 340,00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	159 300,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	5 000,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	1 600,00 €
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 528 089,48 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	12 600,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	187 550,00 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues	17 735.67 €
	RESTES A REALISER 2014	55 000,00 €
TOTAL	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	272 885.67 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 267.83 €
Chapitre 021 (OS)	Virement de la section de fonctionnement	130 000,00 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	20 987,72 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	65 342,00 €
Chapitre 040 (OS)	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 555,95 €
Chapitre 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	47 732,17 €
TOTAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT	272 885 .67€

Résultats du vote :

Pour : 12

Contre : 3 Mr Michaël MACHAN, Mme Christine BOULOGNE et Mr Bertrand BARBET

Abstention : 0

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Maryse WISSOCQ, Maire-Adjointe, qui donne lecture du discours repris dans son intégralité comme, ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF 2015

Le budget n'est pas qu'une suite de chiffres dont l'énumération a tendance à faire tourner les têtes. C'est un outil pour annoncer sans faux-semblant qu'elles seront nos actions et combien cela va nous coûter. En 2015, par la poursuite d'une gestion rigoureuse, d'une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et l'optimisation de nos recettes, la commune continuera ses efforts avec la recherche permanente d'économies pour garder le cap et conserver une bonne capacité d'autofinancement.

Le Budget Primitif présenté pour l'année 2015, tient compte bien évidemment des restrictions et autres incertitudes liées à la nouvelle loi de finances. Loin d'être un budget de récession, il est avant tout au service des Feuchysois et des Feuchysoises, et constitue le premier jalon du projet stratégique 2014/2020 et au-delà. Si de nombreuses pistes d'économies y sont exploitées afin d'optimiser l'action municipale pour cette année et les années à venir, ce budget parvient à maintenir un niveau de qualité de services et d'investissement, élevés.

Il s'attache également à prioriser les dépenses de fonctionnement pour fournir des services utiles, adaptés au quotidien des habitants. Il s'agit notamment des charges liées aux frais de personnel, nécessaires pour maintenir la qualité des services apportés à la population, mais aussi des charges dites de gestion courante telles que l'énergie ou l'entretien du patrimoine communal, qui participent au confort des usagers.

Malgré une forte baisse de certaines dotations de l'état, équivalente à 24.11 % au lieu des 10 % annoncés, ce budget reste pour autant raisonnable et adapté. En effet, alors que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) était de 96 586 euros en 2014, elle s'est vu diminuer de 23 286 euros pour cette année, ce qui la ramène à 73 300 euros.

Après étude et concertation avec les membres de la commission des finances, Monsieur le Maire a proposé d'augmenter proportionnellement les 3 taxes directes locales à hauteur de 3,69 % comme exposé précédemment. Elles sont, pour rappel, réparties respectivement, comme ci-après:

- *11,94% pour la Taxe d'habitation au lieu de 11,51 %*
- *17,76 % pour la Taxe foncière sur les propriétés bâties au lieu de 17.13 %*
- *38,85% pour la Taxe foncière sur les propriétés non bâties au lieu de 37.46 %*

Comme vous pouvez le constater, le budget primitif 2015 s'équilibre tant en section de fonctionnement avec 1 528 089,48 euros de dépenses et de recettes, qu'en section d'investissement, avec 272 885,67 euros de dépenses et de recettes ; le total cumulé pour les deux sections représentant 1 800 975,15 euros.

Pour conclure,

Notre budget marque la concrétisation des engagements pris par l'équipe majoritaire qui présente ce soir un budget sérieux sans pour autant être récessif, et mobilise les moyens nécessaires pour la réalisation de ses engagements pris lors de la campagne électorale. Celui-ci est cohérent et en parfaite adéquation avec l'ambition annoncée en début de mandat.

Pour autant et dans ce contexte, nous continuerons, comme nous nous y sommes engagés, à tenir nos priorités en matière d'investissement. Il ne faut pas négliger que les investissements d'aujourd'hui nous permettront d'obtenir un retour sur investissement à plus ou moins long terme et de dégager ainsi davantage de recettes.

Je tiens ce soir à remercier, tous mes collègues élus et non élus qualifiés, pour leur implication dans l'élaboration du budget, pour leurs efforts au quotidien, conciliant rigueur et inventivité afin de développer des projets ainsi que des actions et ce malgré les contraintes financières imposées. Charge à nous maintenant de manière collective de mettre en œuvre les projets adoptés au budget 2015 !

- 7 - Demande de subvention dans le cadre du Fonds de Concours aux communes rurales auprès de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine d'ARRAS, pour l'installation d'un nouveau système de régulation du chauffage et de l'air, visant à l'amélioration thermique et à l'économie d'énergie dans divers bâtiments communaux.

DISCUSSION

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'investir pour ensuite économiser.

Monsieur Michaël MACHAN lui répond que des travaux ont été réalisés dans ce but comme le changement des fenêtres et la rénovation de la toiture de l'école maternelle Henri MATISSE.

Monsieur Jean-Luc PECQUEUR explique à son tour que le chauffage de l'école fonctionne à longueur d'année, les soirs, les week-ends et durant les vacances scolaires. Le Directeur et l'équipe enseignante se sont d'ailleurs plaints des conditions de travail dans des classes surchauffées, tant pour eux-mêmes que pour leurs élèves. Monsieur Jean-Luc PECQUEUR précise qu'une économie en matière de dépenses de chauffage doit être aujourd'hui réalisée et devrait être substantielle.

Monsieur le Maire reprend la parole et fait remarquer à Monsieur Michaël MACHAN qu'effectivement il a fait changer des fenêtres et réfectionner une couverture, et c'est encore heureux qu'il ait fait un peu d'investissement.

Monsieur le Maire lui rappelle également que c'est lui qui, lors de précédents mandats, a financé la rénovation de l'église « Notre Dame du Bon Conseil ».

Monsieur Michaël MACHAN lui répond que son intention première était de l'abattre et non de la rénover.

Il précise à Monsieur le Maire que c'est à ses côtés qu'il a beaucoup appris.

Monsieur le Maire lui rétorque qu'il a été, de toute évidence, un bien mauvais élève.

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux présents ou représentés qu'il devient nécessaire, de procéder à l'installation d'un nouveau système de régulation du chauffage et de l'air, visant à l'amélioration thermique et à l'économie d'énergie dans divers bâtiments communaux et plus particulièrement au sein de l'école primaire Henri MATISSE, de la salle des fêtes Guislaine DANEL et de la salle du javelot club André VEZILIER. Monsieur le Maire explique que dans le cadre de ce projet, la collectivité peut solliciter auprès de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine d'ARRAS, une subvention au titre du Fonds de Concours aux communes rurales, pouvant représenter 50 % des dépenses globales HT engagées.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

DECIDE

- D'autoriser, Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine d'ARRAS, pour l'installation d'un nouveau système de régulation du chauffage et de l'air, visant à l'amélioration thermique et à l'économie d'énergie dans les divers bâtiments communaux susmentionnés.
- De fournir un dossier composé des pièces sollicitées, précisant les modalités de financement de cette opération.
- D'autoriser, Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à l'instruction dudit dossier.

DIT: que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget communal de l'exercice correspondant.

DIT: que Monsieur le Maire et Monsieur le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Résultats du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

A 20 H 30, l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Publicité :

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte rendu a été affiché à la porte de la mairie.

Le Maire,
Roger POTEZ.

FONCTIONS	NOMS ET PRENOMS	SIGNATURES
1 ^{er} ADJOINT	Mr PECQUEUR Jean-Luc	
2 ^{ème} ADJOINTE	Mme PICOT Danièle	
3 ^{ème} ADJOINT	Mr DEVIS Grégory	
4 ^{ème} ADJOINTE	Mme WISSOCQ Maryse	
CONSEILLER	Mr CHIVOT Serge	
CONSEILLERE	Mme DET Murièle, absente excusée, pouvoir à Mr Jean-Luc PECQUEUR.	Jean-Luc PECQUEUR
CONSEILLER	Mr GIVRY Jean-Michel	
CONSEILLERE	Mme ROYER Véronique,	
CONSEILLERE	Mme JOSSEE Laurence	
CONSEILLER	Mr LANCEL Didier	
CONSEILLERE	Mme LAVOINE Laurence	
CONSEILLER	Mr MACHAN Michaël,	
CONSEILLERE	Mme BOULOGNE Christine	
CONSEILLER	Mr BARBET Bertrand, absent excusé, pouvoir à Mme Christine BOULOGNE	Christine BOULOGNE

INDEX CHRONOLOGIQUE DES DELIBERATIONS :

N°	Date de la séance	N° de page	Objets
331-2015-09	13/04/2015	2015/	Etude et vote du Compte de Gestion de l'exercice 2014 de Monsieur le Comptable du Trésor.
331-2015-10	13/04/2015	2015/	Etude et vote du Compte Administratif de l'exercice 2014 de Monsieur le Maire.
331-2015-11	13/04/2015	2015/	Affectation des résultats budgétaires 2014.
331-2015-12	13/04/2015	2015/	Etude et vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2015.
331-2015-13	13/04/2015	2015/	Demande de subvention dans le cadre du Fonds de Concours aux communes rurales auprès de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine d'ARRAS, pour l'installation d'un nouveau système de régulation du chauffage et de l'air, visant à l'amélioration thermique et à l'économie d'énergie dans divers bâtiments communaux.